

**Conseil d'administration du CCAS du 24 avril 2026**  
**Procès-verbal de la séance**

**Date de convocation :** 10 avril 2026

**Date d'affichage de la convocation :** 10 avril 2026

**Date d'affichage du compte-rendu :** 28 avril 2025

**Nombre de membres du Conseil d'Administration**

Membres : 11

En exercice : 11

Présents : 07

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cédric TOUCHAIS, vice-Président du CCAS.

**Présents :** Cédric TOUCHAIS, Sabrina VUMI, Séverine TERRÉ, Alain BAUDU, Christine PREVOST, Marie-Chantal TOUTAINS-CRAS, Karla RIBEIRO

**Absent(e)s excusé(e)s :** Madame Nathalie LESCANE donne pouvoir à Séverine TERRÉ

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil d'Administration.

Madame Sabrina VUMI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du Procès-verbal de séance en date du 11 avril 2026
2. Reprise anticipée du résultat 2025
3. Vote du budget primitif 2026
4. Questions diverses

\*\*\*\*\*

**1 - Approbation du Procès-verbal de la séance du 11 avril 2026**

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2026 est adopté à la majorité par les membres du Conseil d'Administration présents (6 voix pour – 2 abstentions).

## **2. DELIBERATION N° 2026-07**

**OBJET : REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2025**

**Rapporteur : Cédric TOUCHAIS**

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2311-5 ;

**VU** le code de l'action sociale et des familles,

**VU** la note de calcul du résultat 2025, visée par le comptable public, jointe en annexe de la présente délibération ;

**CONSIDERANT** la possibilité de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice clos, avant l'adoption du compte financier unique ;

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITE**

**ADOpte** la reprise anticipée des résultats 2025 au budget primitif 2026 comme suit :

- Résultat de fonctionnement reporté (ch. 002) 15 145,48 €

## **3. DELIBERATION N° 2026/08**

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

**RAPPORTEUR : Cédric TOUCHAIS**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes, et les dispositions de cette même instruction ;

**VU** la délibération 2026-01 du 18 mars 2026 prenant acte du rapport d'orientations budgétaires et du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2026 ;

**CONSIDERANT** que les élus du conseil d'administration ont reçu le 10 avril 2026 la note de présentation du budget primitif pour 2026, ainsi que la maquette officielle conforme à l'instruction M57 ;

**CONSIDERANT** que le budget présenté est équilibré en recettes et en dépenses, sur chacune des sections du budget ;

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITE**

**ADOpte** le budget primitif 2026 du CCAS, par chapitres pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, tel que présenté dans la maquette budgétaire jointe en annexe, et qui s'équilibre comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	94 145,48 €	94 145,48 €
Investissement	-	-
<b>Total</b>	<b>94 145,48 €</b>	<b>94 145,48 €</b>

#### 4. QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30.

Le secrétaire de Séance

Sabrina VUMI



Le Vice-Président

Cédric TOUCHAIS

